

## Les emplois vacants en Wallonie

20 312 emplois Au troisième trimestre 2017, ce nombre s'élève à 31 329

C'est le nombre d'emplois déclarés vacants chaque trimestre (en moyenne) en Wallonie en 2016. Au troisième trimestre 2017, ce nombre s'élève à 31 329

### Les emplois vacants par secteurs d'activités en Wallonie en 2016, entreprises de toutes tailles

	Nombre d'emplois vacants	Taux d'emplois vacants (en %)
B. Industries extractives	42	2,1
C. Industrie manufacturière	1 907	1,9
D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	37	0,7
E. Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	129	1,4
Total B-C-D-E	2 115	1,8
F. Construction	1 524	2,5
G. Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	3 124	2,5
H. Transports et entreposage	853	1,5
I. Hébergement et restauration	965	3,5
Total G-H-I	4 942	2,4
J. Information et communication	419	2,7
K. Activités financières et d'assurance	204	1,4
L. Activités immobilières	191	3,1
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 807	5,6
N. Activités de services administratifs et de soutien	1 388	2,1
Total M-N	3 195	3,2
O. Admnistration publique	2 809	2,1
P. Enseignement	1 538	2,1
Q. Santé humaine et action sociale	2 676	1,5
Total 0-Q	7 023	1,8
R. Arts, spectacles et activités récréatives	271	2,3
S. Autres activités de services	429	2,1
Total R-S	700	2,1
Ensemble	20 312	2,2

Sources : SPF Economie / Direction générale Statistique, Job Vacancy Survey

Le nombre d'emplois vacants par secteur est un indicateur de l'ampleur des opportunités d'emplois offertes dans chaque secteur. En 2016, les secteurs qui, en Wallonie, comptent le plus d'emplois vacants, sont les secteurs du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (3 124), de l'« administration publique » (2 809), de la « santé humaine et action sociale » (2 676), de l'« industrie manufacturière » (1 907), et des « activités spécialisées, scientifiques et techniques » (1 807).

Le taux d'emplois vacants par secteur, qui mesure la proportion d'emplois vacants dans l'ensemble des emplois (occupés et vacants) du secteur, rend compte de la dynamique de recrutement au sein de chaque secteur. Cet indicateur classe dans le top cinq les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » (5,6 %), « l'hébergement et la restauration » (3,5 %), les « activités immobilières » (3,1 %), « l'information et la communication » (2,7 %) et, à égalité, le « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » (2,5 %) et la « construction » (2,5 %).

Le taux d'emplois vacants est plus faible en Wallonie que dans les autres régions belges. En 2016, et lorsqu'on considère l'ensemble des entreprises, il s'élève à 3,7 % en Flandre et à 2,8 % en Région bruxelloise, pour 2,2 % en Wallonie. Lorsqu'on ne considère que les entreprises dont la taille est égale ou supérieure à 10 travailleurs, le taux d'emplois vacants est stable à Bruxelles mais diminue en Wallonie (2,1 %) et en Flandre (2,8 %). Ce constat révèle une dynamique de recrutement plus soutenue dans les très petites entreprises.



# Les emplois vacants en Wallonie

## Définitions et sources

Un « poste vacant » est un emploi rémunéré nouvellement créé, non pourvu, ou qui deviendra vacant sous peu, pour le pourvoi duquel l'employeur entreprend activement de chercher, en dehors de l'entreprise concernée, un candidat apte et est prêt à entreprendre des démarches supplémentaires ; qu'il a l'intention de pourvoir immédiatement ou dans un délai déterminé. Un poste vacant ouvert uniquement aux candidats internes n'est donc pas traité comme une « vacance d'emploi ».

Le taux d'emplois vacants représente la proportion d'emplois vacants dans l'ensemble des emplois (occupés et vacants).

Les données relatives aux emplois vacants sont issues d'une enquête trimestrielle réalisée par le SPF Economie / Direction générale Statistique pour répondre aux besoins statistiques de la Commission européenne.

## Pertinence et limites

L'enquête trimestrielle s'appuie sur un échantillon d'entreprises ayant au moins un salarié. Depuis 2014, toutes les entreprises qui relèvent des sections B à S de la NACE rév. 2 sont couvertes. Pour l'ensemble de la Belgique, environ 11 000 entreprises ont été interrogées chaque trimestre en 2014 et 2015. Les taux de réponse ont été respectivement de 67 % en 2014 et de 65,8 % en 2015.

La statistique des emplois vacants donne des informations sur la demande non satisfaite de main-d'œuvre. Par rapport aux données d'offres d'emplois enregistrées dans les services publics de l'emploi, qui, vu la diversité des canaux de recrutement, ne donnent qu'une vue partielle des offres, l'avantage de ces données d'enquête est de fournir une vue plus représentative de l'ensemble des entreprises. La périodicité trimestrielle de l'enquête permet de construire des indicateurs utiles pour l'analyse du cycle économique.

L'enquête ne donne aucune information sur la durée de vacance d'un emploi. Cette information serait utile pour évaluer les difficultés de recrutement sur le marché du travail.

Pour en savoir plus :

http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/vacature/http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte\_donnee/enquetes/JVS/

Personne de contact : Béatrice Van Haeperen (b.vanhaeperen@iweps.be) / prochaine mise à jour : inconnue